

L'évaluation susmentionnée offre aussi des pistes pour améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique, protéger les résidents et l'environnement de la région, et construire l'infrastructure maritime de l'Arctique. À partir de ces recommandations, en 2009, les ministres du Conseil de l'Arctique ont donné leur soutien à un code obligatoire concernant la navigation maritime circumpolaire, lequel serait mis en place par l'entremise de l'Organisation maritime internationale (OMI). À titre de membre de l'OMI, le Canada continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce code. Le Canada et les autres États membres du Conseil de l'Arctique ont aussi convenu de travailler ensemble à l'établissement, d'ici 2011, d'un accord international sur les opérations de recherche et sauvetage dans l'Arctique.

Dans le contexte de l'OMI, le Canada a assumé la responsabilité d'émettre les avertissements maritimes et de fournir des services météorologiques afin de faciliter la gestion sûre de la circulation maritime dans deux zones de l'Arctique. Celles-ci couvrent des étendues substantielles des eaux de l'Arctique, y compris le passage du Nord-Ouest. Grâce à cette initiative, le Canada offrira des services qui contribuent à atténuer les risques associés à une navigation accrue dans l'Arctique. Ces services serviront également à améliorer la protection de l'environnement marin arctique, à appuyer les résidents du Nord dans leurs activités maritimes et à fournir les services nécessaires à l'exploitation des ressources côtières et marines.

Le Canada tient un rôle clé dans la création de la Commission hydrographique de la région de l'Arctique qui contribuerait à approfondir les connaissances sur les caractéristiques de l'océan Arctique et de son littoral, savoir essentiel à une navigation sans risque. Le Canada a proposé d'accueillir la réunion d'ouverture de cette commission à l'automne 2010.

Deuxièmement, le Canada continuera de rechercher des possibilités de commerce et d'investissement qui profiteront aux résidents du Nord et à tous les Canadiens.

Le Canada resserrera aussi ses liens commerciaux avec les autres États de l'Arctique. Nous avons récemment mis en œuvre un accord de libre-échange avec les membres de l'Association européenne de libre-échange, qui inclut l'Islande et la Norvège. Cet accord pourrait intensifier le commerce et l'investissement entre les régions nordiques de nos pays respectifs. Nous cherchons également à établir de nouvelles relations commerciales